



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.086/l

OBJET : REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024-2025

SEANCE DU 17/12/2024

LE MARDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H31, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024-2025

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L212-7 du Code de l'Éducation précisant qu'il incombe au Conseil Municipal de déterminer le ressort de chacune de ses écoles,

VU la délibération n°20.100/I en date du 17 décembre 2020 portant sur la révision de la carte scolaire de la Ville de Brunoy,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de corriger des erreurs matérielles sur la carte scolaire en vigueur,

CONSIDERANT l'importance de modifier l'appartenance de certaines rues d'un secteur scolaire pour préserver la capacité d'accueil des écoles,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

33 Voix Pour, 2 Abstentions

OBJET : REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024-2025

ARTICLE 1 : DECIDE de corriger les dernières erreurs sur la nomenclature de la carte scolaire.

ARTICLE 2 : DECIDE d'inclure aux secteurs scolaires Robert-Dubois maternel et élémentaire les numéros et rue suivants : n°32, 32 bis et 33 rue des Vallées.

ARTICLE 3 : DECIDE d'inclure au secteur scolaire des Ombrages les numéros et rue suivants : Avenue de Monsieur, numéros pairs et impairs.

ARTICLE 4 : DECIDE d'affecter certaines rues ou portions de rues vers des secteurs scolaires en adéquation avec la capacité d'accueil des écoles.

ARTICLE 5 : DIT que les secteurs scolaires sont détaillés dans les annexes ci-jointes.

ARTICLE 6 : DIT que ces mesures s'appliquent pour toute nouvelle inscription relative à la rentrée de septembre 2025 et les suivantes.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024-2025

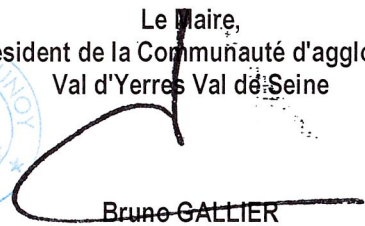
Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/12/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine




Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 19/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.086/I

Objet de l'acte : REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024-2025

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes réglementaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241217-BRU_DE_24155_1-DE

Date de l'acte : 17/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24155_1

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2024